

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 59 / 2021

Crédit complémentaire d'étude au préavis municipal No 03/2011

Aménagement du périmètre de la gare

(avec notamment un passage dénivelé pour la mobilité douce)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci-après COFIN) constituée de Messieurs Simon Lob, Philippe Noël, Jean-Claude Pisani, Philippe Urner et Philippe Muggli, a procédé à l'examen du préavis n° 59/2021 sur le crédit complémentaire d'étude au préavis municipal No 03/2011.

La COFIN s'est réunie une première fois, le mardi 11 mai 2021, en présence du Syndic, M. Daniel Crot, de Mme La Municipale Claudia Perrin et de M. Le Municipal Denis Favre que nous remercions pour les informations et réponses apportées à nos questions.

Une deuxième séance avec la commission d'urbanisme a eu lieu, le mardi 18 mai 2021, durant laquelle divers arguments ont fait l'objet d'un débat intense.

Les raisons pour lesquelles, je viens devant avec un rapport minoritaire sur une demande de crédit complémentaire pour une étude, sont les suivantes :

1. S'agissant d'un crédit complémentaire d'étude, comme son nom l'indique, mais qui par son montant est 2,5 fois plus élevé que le crédit de base de fr. 95'000.-- de l'époque, démontre bien que le préavis qui suivra pour la réalisation de ce périmètre sera très important tant sur l'aspect que l'on voudra donner à cette place que par les montants qui devront être engagés.
2. A chaque séance, à chaque discussion, nous apprenons quelque chose de nouveau ou des dires qui annulent ou contredisent les informations antérieures.

Par exemple :

- En préambule à la discussion de ce préavis, M. Le Municipal Denis Favre nous a donné l'information qu'en ce qui concernait le Lussex, un pré-engagement de notre commune était sur le point d'être signé.
C'est donc toute la longueur de la ligne du LEB sur notre commune qui commence à bouger et non pas seulement le passage du Brit.
- On apprend que finalement la gare du Lussex serait réouverte lorsque le dénivelé sera terminé.
- On apprend que le passage du Raffort en passage dénivelé possible au départ et qui pouvait se faire à un certain moment, ne le pouvait plus, puis à nouveau possible, puis fin de l'année dernière impossible à réaliser et dernièrement à nouveau réalisable.

Bref, des informations sans cesse corrigées.

3. De plus, les grands axes de développement que seront :

- Les transports dans leur intégralité soit toutes les mobilités, routières, LEB et douces
- La construction des bâtiments scolaires
- Les futurs quartiers et habitants
- La sécurité
- Et bien évidemment les finances

Tout cela mérite bien une réflexion globale sur quelques soirées spéciales et non pas des préavis au coup par coup même s'ils sont justifiés et prêts à être un jour présentés.

Les choix qui seront opérés modifieront profondément notre commune.

Il s'agit de bien réfléchir avec le maximum d'informations possibles aussi bien techniques que financières, d'obtenir toutes les variantes, indépendamment du coût afin d'avoir une vision la plus globale possible.

Cela vaut bien quelques soirées de débats et de discussions, cet automne.

Surtout que, si nous acceptons certains préavis, cela bloquera de facto et définitivement d'autres choix qui auraient peut-être été plus judicieux et voulus par le plus grand nombre, s'ils avaient été présentés en amont.

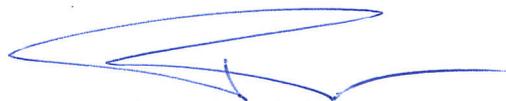
C'est pourquoi et pour ma part, je pense que c'est le bon moment et l'opportunité de stopper toute nouvelle demande.

Non pas pour bloquer ad eternam le développement de notre commune et plus spécifiquement ce périmètre mais pour obtenir des réponses et une vision sur l'ensemble de notre territoire et non pas seulement de notre exécutif sortant mais aussi de la future équipe et également du Conseil communal.

Je vous rappelle que dans 34 jours exactement la législature actuelle se termine et la nouvelle commence.

On peut donc bien attendre ces quelques jours sans que cela ne péjore en rien notre commune.

Dès lors et comme il n'est pas possible de modifier les conclusions d'un préavis en demandant simplement son report, je vous invite, compte tenu des éléments ci-dessus, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à refuser le présent préavis.



Jean-Claude Pisani
Conseiller communal
Membre de la commission des finances

Romanel-sur-Lausanne, le 20 mai 2021